

des visites au bon Dieu, à ses serviteurs et à ses servantes ! Mais non ! on a tout sacrifié ; on a tout sacrifié à la mode.(4)

Le temps est venu semble-t-il d'une réaction intense et généralisée, si l'on veut conjurer cette crise de dévergondage. La crise de l'alcoolisme atteint un jour son paroxysme ; la réaction du grand mouvement de tempérance la calma et ramena de l'ordre, de l'économie et de la paix dans des milliers et des milliers de foyers malheureux.

Le péril actuel est plus grave encore ; il menace directement les mœurs.

Si nous perdons nos jeunes filles, c'est toute la race qui s'en ira bientôt à l'abîme ; la femme canadienne est la gardienne-née des mœurs de nos enfants ; si elle se perd, comment conservera-t-elle ?

Pour l'amour des âmes qui s'exposent et se perdent, pour la conservation de l'honneur proverbial de nos foyers, pour l'avenir de notre nationalité, qu'une digue s'élève au plus tôt contre le flot montant de la sournoise corruption qui nous menace par les modes indécentes.

V. G.

---

(4) Nous nous souvenons d'avoir rencontré, à Assise, une jeune vénitienne, pas du tout nitouche, et qui crut devoir faire venir de chez elle son voile noir et une toilette sombre qu'elle se considérait obligée de porter comme on fait à Venise, pour aller recevoir la sainte Communion ; elle n'aurait pas su le faire en chapeau et en toilette claire, même modeste ; autres pays, autres mœurs.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### PURIFICATION DES LINGES SACRÉS

Q.— Le nouveau Code apporte-t-il quelque changement au sujet des lotions que doivent subir les corporaux, pales et purificatoires, avant d'être remis aux personnes chargées de les blanchir ?

R.— Le canon 1306, § 2 se lit comme suit : “ Ne tradantur lavanda laicis, etiam religiosis, nisi prius abluta fuerint a clerico in majoribus ordinibus constituto ; aqua autem primæ lotionis mittatur in sacrarium vel, si hoc desit, in ignem.”

Or, comme le fait remarquer l'*Ami du Clergé* (1919), le canon 1306 suppose plusieurs lotions, puisqu'il parle de la *primæ lotionis*, et s'en remet pour le nombre à la doctrine des théologiens.